

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-563

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2021-563

Communes de Bassens, Floirac, Lormont et Cenon - Grand Projet des Villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Avenant 2021 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Parc des Coteaux, atout majeur du territoire métropolitain, offre aux habitants de la rive droite des espaces naturels variés. Son aménagement est réalisé dans chaque commune en lien avec Bordeaux Métropole. Au terme de cet aménagement un « fil vert » reliera l'ensemble des espaces constituant le Parc des Coteaux offrant ainsi aux habitants un chemin de 25 km de promenades.

1. LE CONTEXTE

Depuis une quinzaine d'années, les communes du territoire du Grand projet des villes (GPV) Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) œuvrent ensemble à la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent, adossé à la thématique de la « Ville Nature » et centré sur la continuité paysagère du Parc des Coteaux, dont il convient de préserver et valoriser la richesse. En effet, identifié comme une des trames structurantes paysagères de la Métropole, le Parc des Coteaux est inscrit dans l'Atlas des Espaces Naturels Sensibles de Gironde, et bénéficie du classement ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique).

Le travail d'élaboration d'une charte commune pour le parc intercommunal des Coteaux a abouti en 2014 à la création du parc Lab (laboratoire du parc des Coteaux) et à la mise en place progressive d'un plan de gestion. Ce plan de gestion, conçu comme un outil opérationnel inscrit dans l'échelle territoriale du parc des Coteaux, reprend les principaux objectifs du parc Lab, à savoir :

- développer une cohérence dans la gestion et les usages du parc des Coteaux,
- préserver, protéger et valoriser les patrimoines naturels et bâtis présents sur le site (débroussaillage sélectif, fauche tardive, pâturage itinérant, création/entretien des clairières et lisières forestières, gestion de la faune et de la flore),
- favoriser les formes et les temps d'échanges, de formation et de partage,
- favoriser les démarches innovantes, expérimentales et pilotes.

Le plan de gestion intercommunal a été finalisé en 2017, déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les cinq années à venir et Bordeaux Métropole a souhaité poursuivre son soutien technique et financier afin de poursuivre cette démarche innovante.

2. LES INTENTIONS : LE PLAN DE GESTION

Les actions qui ont été conduites sur la période 2018 – 2020 ont permis de réaliser des études sur la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, arbres). Les équipes des communes ont développé des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chiroptères, ...). Ce premier volet de trois ans a ainsi permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Un deuxième volet sur la période 2021-2023 sera mis progressivement en place, centré sur les objectifs suivants :

- assurer la continuité de la mise en œuvre des actions engagées, en organisant une évaluation des actions menées afin de définir les ajustements nécessaires (indicateurs liés aux espèces et milieux),
- ouvrir les réflexions sur d'autres thématiques, comme la gestion écologique des espaces sportifs, des expérimentations liées à la gestion des déchets.

Ce projet figure au titre des projets inscrits au Contrat de codéveloppement 2018-2020 prolongé par avenant en 2021 :

- Fiche action n° C040310149 pour la ville de Bassens,
- Fiche action n° C041190174 pour la ville de Cenon,
- Fiche action n° C041670152 pour la ville de Floirac,
- Fiche action n° C042490184 pour la ville de Lormont.

Et répond à l'enjeu métropolitain de nature et d'agriculture, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

3. LE PLAN DE FINANCEMENT :

Le budget total prévu à la réalisation des différentes actions mises en œuvre par les communes concernées au cours de l'année 2021 a été évalué à **102 030€**.

Bordeaux Métropole a donc décidé d'apporter son soutien financier pour un montant total de **51 014€** (soit 50% du montant de la dépense). La participation financière de Bordeaux Métropole versée à chaque commune concernée s'établit de la façon suivante :

- **12 847€** pour la commune de Bassens,
- **17 667€** pour la commune de Floirac,
- **9 800€** pour la commune de Cenon,
- **10 700€** pour la commune de Lormont.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL EN TTC

DEPENSES		RECETTES		
Mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion : - création de mares temporaires et de clairières, - gestion des corridors écologiques, - plantation et taille des arbres, - pose de nichoirs, - aménagement de cavités, - actions de revalorisation des déchets verts produits par les services environnement/espaces verts et sports, - accompagnement des événements culturels pour le respect du plan de gestion, etc...)	102 030,00	Conseil départemental	27 360,00	27%
		Bordeaux Métropole	51 014,00	50%
		Commune de Bassens	5 733,00	6%
		Commune de Lormont	4 280,00	4%
		Commune de Cenon	3 920,00	4%
		Commune de Floirac	9 723,00	10%
TOTAL	102 030,00	TOTAL	102 030,00	100%

Bordeaux Métropole s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par ce projet de plan de gestion, qui intègre la protection et la valorisation du patrimoine paysager et naturel et la co-construction du projet avec les équipes techniques espaces verts.

Cette participation financière répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération du 26 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature-Agriculture.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS :

Bordeaux Métropole versera en une seule fois l'intégralité de la subvention prévue annuellement à chaque commune partenaire, sur présentation par chaque commune du dossier de demande de subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n°2018/247 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018 autorisant la signature des contrats de codéveloppement 2018-2020,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au projet de plan de gestion du Parc des coteaux contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole tels que définis dans le projet de mandature 2014-2020,

CONSIDERANT QUE le plan de gestion du Parc des Coteaux participe aux actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager métropolitain et qu'il répond à l'enjeu métropolitain de nature et d'agriculture, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de **51 014€** pour l'année 2021 au titre de « Mise en œuvre du plan de gestion du Parc des Coteaux », répartie entre les communes partenaires suivant les modalités définies ci-après :

- commune de Bassens ; une subvention de 12 847€,
- commune de Lormont : une subvention de 10 700€,
- commune de Cenon : une subvention de 9 800€,
- commune de Floirac : une subvention de 17 667€.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--